



Bulletin de la Société des Amis de Mongo Beti n° 29 janvier-juin 2017

Anniversaire de la naissance de Joseph Tchundjang Pouémi p.1 ;
Jehan Duhamel : Critique de *Monnaie, servitude et liberté* p. 2 ;
Joseph Tchundjang Pouémi : Critique de la critique p. 6 ;
Adhésions, bibliographie p. 11

Joseph Tchundjang Pouémi né le 13 novembre 1937



Le livre de Tchundjang Pouémi, Monnaie, servitude et liberté, provoqua à sa sortie les critiques des défenseurs du franc cfa. Nous publions la critique faite par Jehan Duhamel et la réplique à cette critique par l'auteur. Cela peut utilement nourrir le débat qui se développe actuellement avec un demi-siècle de retard.

Article de Jehan Duhamel¹ paru dans *Marchés Tropicaux* de janvier 1981, reproduit dans *Le Manager*, Journal des informations économiques et commerciales de l'AE-ESSEC Douala n° 2, année académique 1981-1982

Une répression monétaire de l'Afrique ?

Monnaie, servitude et liberté. Tel est le titre d'un ouvrage que vient de publier un brillant universitaire africain, Joseph Tchundjang Pouémi². Il circonscrit en termes incisifs le rôle de la monnaie, porteuse de progrès, donc d'affranchissement, mais aussi, à l'inverse, génératrice de liens donc d'asservissement. Le ton du livre est toutefois donné d'emblée par le sous-titre qui en réalité aurait pu constituer le véritable titre : *La répression monétaire de l'Afrique.*

Les thèses du professeur Pouémi

Globalement résumée, la thèse est claire : le développement économique et social du Continent africain a été artificiellement freiné par une politique monétaire systématiquement orientée vers son appauvrissement.

À l'époque de la colonisation, il était logique, sinon légitime, que la monnaie fût gérée dans la vue d'une pleine application du pacte colonial visant à exploiter les territoires d'outre-mer au mieux des intérêts du pays colonisateur, qui y recherchait à la fois une source de matières premières à bon marché et un débouché pour son industrie.

L'accession des États africains à l'indépendance n'a – contrairement à ce qu'on pouvait en attendre – guère modifié la situation. À peine s'est-elle accompagnée de modifications plus théoriques que celles dans les structures de l'appareil monétaire et financier, dans ses modalités de la création monétaire et de la gestion des réserves de change.

A) Les techniques dites de l'autorépression

L'ancienne métropole est restée, pour ce qui concerne l'ex-empire français le centre des véritables décisions et a continué à exercer, par le maintien d'une mainmise quasi absolue sur l'octroi des crédits et l'orientation des circuits de l'épargne, un impérialisme retardé qui sauvegardait l'essentiel de ses intérêts économiques. À des nuances près, il en a été de même dans les autres ensembles coloniaux où les structures de la monnaie et du crédit, même si elles étaient conçues différemment à l'époque coloniale, maintenaient et ont continué de maintenir les économies africaines dans un état de dépendance et d'exploitation savamment organisé.

Pour s'en tenir à l'exemple français que l'auteur analyse principalement et qui lui semble particulièrement illustratif, les délégations de pouvoir données aux organes monétaires locaux en matière d'octroi de crédit n'ont été qu'apparentes dans la mesure où elles étaient enserrées dans un dispositif communautaire strict et contrôlées par un ensemble de conseillers techniques français remarquablement vigilants. Au demeurant :

- la garantie donnée par la France au franc de la communauté financière africaine (franc CFA) est restée illusoire pour autant qu'elle est constituée par un compte d'opération dont les autorités françaises ont toujours pris grand soin qu'il ne fût jamais débiteur.
- la fixité du rapport de change entre le franc CFA et le franc français ôte toute autonomie à la politique monétaire des différents pays de la zone puisqu'il leur est interdit de moduler la parité de leur monnaie en fonction de l'évolution de leur économie.

¹Ancien Directeur de la BCEAO à Dakar 1961-1965, Directeur des Études de la Banque de France 1965-1970, Directeur Général de la BIAO à Paris 1971-1975.

²Professeur agrégé de sciences économiques, collaborateur au Bureau National d'Etudes et Techniques du Développement en tant qu'économiste en chef, membre titulaire de l'Institut International de Statistiques, Professeur à l'ESSEC de Douala, après avoir été Professeur à l'Université de Yaoundé puis à celle d'Abidjan.

Pareille situation de subordination monétaire et par conséquent d'asservissement économique, n'a pu, dans un contexte d'indépendance politique, être maintenue qu'avec l'accord – on serait presque tenté de dire avec la complicité – des dirigeants africains. Ces derniers ont été conduits à l'accepter soit par aveuglement, soit par crainte du changement. Au demeurant, l'ordre monétaire gouverné par l'ex-puissance coloniale en mesurant le crédit indispensable aux initiatives des entrepreneurs, des artisans et de la paysannerie, n'était pas sans profiter à une petite élite d'Africains nantis, hommes politiques, fonctionnaires et autres administrateurs de sociétés d'État.

Les pays qui ont revendiqué la pleine indépendance monétaire – Guinée, Mali, Mauritanie – n'ont évidemment pas eu à se féliciter des conséquences économiques de leur émancipation. C'est qu'ils ont conduit des expériences trop isolées pour être individuellement viables. Telles sont, selon le professeur Pouémi, les principales caractéristiques de ce qu'il qualifie d'autorépression monétaire, et donc économique de l'Afrique.

B) La répression monétaire internationale

Aux méthodes autorépressives maintenues en place avec l'accord des dirigeants politiques africains s'ajoute un système mondial de répression externe entretenu par l'ensemble des pays industrialisés soucieux de préserver durablement leurs privilèges. Tel est en effet l'une des orientations de l'ordre monétaire international qui maintient les économies africaines dans un état de dépendance directement préjudiciable à leur expansion.

L'ordre monétaire mondial élaboré à la fin de la dernière guerre a en effet été ordonné autour de trois mécanismes principaux qui étaient à l'origine :

- l'existence d'une monnaie reine, le dollar américain, appelé à jouer pratiquement le rôle de monnaie unique imposée dans tous les échanges économiques et financiers à l'échelle du monde.
- la fixité des rapports de change entre le dollar et toutes les autres monnaies, ce qui enlevait aux pays membres du système, et notamment aux pays africains, la possibilité de recourir aux variations délibérées du change pour soutenir une politique économique autonome.
- le Fonds Monétaire International, dispensateur certes de crédits fort utiles aux pays membres, mais assortissant ses concours de conditions extrêmement contraignantes quant à l'orientation de leur politique économique. Procédant de vues très conservatrices et peu évolutives, les agences du Fonds sont apparues la plupart du temps en contradiction avec la conduite d'une action de progrès social dans les pays en voie de développement.

Certes le régime monétaire mondial s'est beaucoup transformé depuis l'abandon de la convertibilité du dollar en 1971, mais la position du tiers-monde ne s'est pas améliorée pour autant. À un système de répression dans l'ordre a succédé une situation de répression dans le désordre. Il n'y a plus de monnaie internationale, les rapports mutuels des monnaies sont désormais régis par le principe des changes flottants, une situation générale d'inflation s'est communiquée à l'ensemble des pays industriels et le niveau des taux imposés aux emprunteurs devient insupportable.

De cet état de choses les pays du tiers-monde sont les principales victimes. Ils importent malgré eux une inflation dont ils n'ont pas la responsabilité et leurs balances de paiement se dégradent, entraînant un abaissement du niveau de vie de leurs populations.

Constatant les effets répressifs du désordre monétaire mondial dans lequel seuls les pays industrialisés parviennent à tirer leur épingle du jeu, le professeur Pouémi n'hésite pas à conclure que ce désordre est délibérément entretenu pour maintenir les pays en voie de développement dans une position d'infériorité et de dépendance dont les premiers effets de leur récente industrialisation auraient dû les aider à sortir.

II) Les commentaires qu'appelle un thèse aussi incisive

Telle est l'analyse sévère d'un universitaire africain, analyse « décapante » pour reprendre le mot du Président du Club de Dakar, monsieur Mohamed Diawara, qui a donné à l'ouvrage une préface aussi vigoureuse que brillante.

La thèse apparaîtra d'autant plus séduisante qu'elle est présentée avec talent. L'auteur donne la preuve d'une excellente connaissance des mécanismes monétaires et de leur liaison avec la vie économique, ainsi que d'une remarquable aptitude à les présenter – ce qui est un tour de force – de façon claire à des

lecteurs non initiés. On n'en regrette que davantage qu'il ait adopté une attitude systématiquement critique et virulente qui enlève à son travail beaucoup de force de conviction. On ne peut s'empêcher d'évoquer en lisant le mot célèbre : « ce qui est excessif ne porte pas ».

A) À propos de certaines vues particulières

Sans vouloir s'attarder à tous les arguments – et ils sont nombreux – qui pourraient être opposés au professeur Pouémi, il en est quelques uns qui méritent d'être développés :

- soutenir que la valeur d'une monnaie est indépendante du volume des réserves extérieures de change, c'est négliger qu'un pays ne peut vivre durablement dans une situation de déficit. S'il est vrai que l'accumulation systématique et continue de moyens de change risque de se faire inutilement au détriment du niveau de vie, il ne l'est pas moins que les déséquilibres du commerce et des services doivent être compensés par les mouvements de capitaux, c'est-à-dire par le recours à l'endettement vis-à-vis de l'étranger, et que cet endettement place le pays receveur en état de dépendance vis-vis des prêteurs ; de plus, quand la situation des réserves extérieures devient par trop négative, les prêteurs se dérobent.

- constater que le système des changes flottants est « impur » parce que des dispositions sont prises pour limiter les variations de cours et admettre *a contrario* qu'il devrait être « pur », c'est-à-dire basé sur des fluctuations débarrassées de toute entrave, c'est oublier que les facteurs de variation du change ne sont pas tous de nature économique et que l'intervention non contrôlée de la spéculation risquerait d'entraîner des excès erratiques aux conséquences catastrophiques pour l'économie des pays visés.

- considérer que les mécanismes de la zone franc n'ont rien apporté d'autre aux pays membres qu'une situation d'asservissement économique est également très excessif, comme d'ailleurs il le serait à l'inverse de nier les avantages que le système procure à l'économie française. Affirmer que les comptes d'opérations sont conçus pour ne jamais devenir débiteurs est inexact. Si en effet ils ne l'ont généralement pas été au cours d'un long passé – exception faite toutefois de celui du Mali qui a toujours été dans le rouge – la situation s'est inversée : depuis le début de l'année 1980, le compte d'opérations des pays de la zone l'UMOA est en permanence et fortement débiteur ; ce qui revient à dire que la France a, conformément aux accords passés, procuré à ces pays les devises dont ils avaient besoin pour traverser une période difficile.

Au demeurant, le fait que les pays africains associés dans la zone franc aient une monnaie pratiquement assimilable au franc français constitue sans aucun doute un facteur d'attraction des investissements privés étrangers qui trouvent dans le système monétaire un facteur de sécurité.

B) Sur la conception même de l'ouvrage

Les observations ponctuelles ne sont que relativement secondaires eu égard à deux critiques beaucoup plus fondamentales soulevées par les thèses du professeur Pouémi.

1 – L'argument de base de l'ouvrage est que la monnaie, ou plutôt la création monétaire, constitue la clé quasi unique de l'expansion économique et qu'en assignant des limites à la progression du crédit interne, des organismes comme la Banque Centrale commune, la zone franc ou le Fonds Monétaire International exercent une action de freinage systématique et parfaitement illégitime sur le développement du Tiers-Monde. L'auteur affirme en particulier que l'auto-financement ainsi imposé *a contrario* aux entreprises est une hérésie, car il n'est qu'un facteur de hausse des prix, et que l'épargne des particuliers – même si elle revêt dans une large mesure un caractère monétaire – devrait être beaucoup plus largement consacrée au financement de l'industrialisation et des progrès de l'agriculture.

C'est bien faire de l'honneur à la monnaie qui, si elle est un moyen de progrès, n'est qu'un des facteurs de développement. C'est oublier que les entrepreneurs sont toujours prêts à solliciter des crédits mais insuffisamment préoccupés souvent de s'assurer que leurs projets dégageront les moyens de rembourser. C'est faire litière des effets pervers d'une création monétaire excessive, l'octroi d'un crédit n'étant jamais le gage absolu d'un surcroît de production appelé à supporter la monnaie ainsi insérée dans le circuit économique. C'est négliger aussi que la frontière est très fragile entre la monnaie et l'épargne monétaire toujours prête à se transformer en monnaie.

- C'est surtout nier qu'un investissement, quel qu'il soit, ne saurait se satisfaire du seul soutien de la monnaie. Il s'appuie essentiellement sur un environnement économique et social voire politique. Ce qui a le plus contribué à freiner jusqu'à présent le développement de l'Afrique est un ensemble d'insuffisances dans les multiples domaines des transports et télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, des

infrastructures industrielles et peut-être davantage artisanales, de la formation professionnelle des populations... L'injection de monnaie contribue certes à y remédier mais elle doit être progressive et organisée de manière à éviter les distorsions, les progrès dans les différents domaines doivent être parallèles, alors que le risque de dérèglement est considérable.

2 – L'inflation généralisée et le désordre monétaire mondial qui en résulte sont, constate le professeur Pouémi, la traduction d'un refus opposé par le monde industriel à la montée des légitimes aspirations du Tiers-Monde. L'ouvrage analyse avec pertinence cette confrontation de deux grands types de civilisation qui paraît bien en effet être à l'origine de la hausse généralisée des coûts et des prix et qui conduit progressivement les pays industrialisés à se retrancher derrière un protectionnisme néfaste au développement des pays tiers.

Sur ce point encore, l'auteur se laisse toutefois aller à donner des évolutions une présentation passionnelle et excessive qui ne tient pas suffisamment compte des résultats. Il sous-entend pratiquement que le monde occidental utilise sciemment l'inflation comme un ultime moyen de défense à opposer aux prétentions des pays pauvres. C'est lui prêter à la fois beaucoup de persévérance dans la malice et de cohésion dans la préservation de ses intérêts. Qui ne voit au contraire que les pays industrialisés eux-mêmes sont les victimes en première ligne de l'inflation et du chaos monétaire qui engendrent le désordre dans leurs propres économies et le sous-emploi de leur propre main-d'œuvre ?

L'origine des crises qui secouent périodiquement les civilisations est dans la volonté des classes sociales les moins favorisées de revendiquer une amélioration de leurs conditions de vie voire un alignement sur les mieux nantis. Ce phénomène n'a pesé longtemps qu'à l'intérieur des frontières nationales où les disparités étaient plus proches et plus évidentes. Il a eu, au cours des dernières décennies, tendance à s'élargir à l'ensemble du monde. Le développement des moyens d'information a mis en lumière les inégalités de niveau de vie entre les peuples. Ces dernières sont également accusées par l'impact d'une expansion démographique très variable d'un continent à l'autre. Dans ces conditions les revendications des nations pauvres tendent à exiger un substantiel relèvement des prix des matières premières et une redistribution plus équitable des activités industrielles.

Les dirigeants du monde – hommes politiques comme chefs d'entreprise – ont pris conscience du caractère inéluctable d'un transfert de richesse et d'activités au profit du Tiers-Monde. Ce transfert ne peut se réaliser que par un prélèvement sur les peuples nantis. Le prélèvement est plus aisé quand il est indolore, c'est-à-dire quand il s'opère sur des économies florissantes et ne se traduit que par un ralentissement peu sensible du taux de croissance interne. Il est infiniment plus difficile à imposer à des économies elles-mêmes atteintes par la crise, parce qu'il devient alors plus évident. Il s'y ajoute que les nations du monde occidental ont des régimes politiques démocratiques c'est-à-dire relativement mal armés pour imposer des sacrifices à leurs nationaux. Ils en sont réduits à influencer sur les mentalités à travers les mass-médias, c'est-à-dire à exercer des actions longues et progressives.

Tant que n'est pas trouvé un rééquilibrage dans la répartition des richesses qui soit accepté par le plus grand nombre, le désaccord entre les impatiences des mal nantis et le conservatisme des mieux pourvus se traduit par une inflation plus ou moins mal contrôlée. C'est le phénomène qui s'est produit en France au cours des dernières décennies ; c'est le processus qui se développe à l'échelle mondiale depuis le renchérissement unilatéral brutal des produits énergétiques.

III – Les chances d'une zone monétaire africaine

En face de tout ce désordre qu'il a disséqué avec une sévérité passionnée, le professeur Pouémi ne pouvait pas ne pas tenter de proposer une solution. Il suggère, en quelques pages dont le poids peut apparaître léger en regard de la très longue analyse critique constituant l'essentiel de son livre, que l'Afrique constitue sa propre zone monétaire, englobant l'ensemble des pays sous-développés du continent, mais totalement indépendante des autres ensembles monétaires du monde. L'union trouverait sa force propre dans sa cohésion interne et son dynamisme économique dans l'indépendance recouvrée de son pouvoir de création monétaire et d'ajustement des parités de change. La gestion des réserves et l'octroi des crédits seraient contrôlés par une banque centrale commune dont le gouverneur et les organes de direction seraient largement indépendants des pouvoirs politiques nationaux.

Ces propositions ne paraissent guère réalistes. On voit mal les gouvernements africains, si éloignés les uns des autres, par les traditions historiques et linguistiques comme par les choix idéologiques, s'engager

de propos délibéré dans un processus de rapprochement monétaire – et par conséquent économique – qui impliquerait l’aliénation d’une partie notable de leur souveraineté.

On imagine difficilement que la nouvelle union – en admettant qu’elle ait pu se constituer et qu’elle fonctionne sans heurts – puisse se fixer une ligne de conduite purement africaine en toute indépendance vis-à-vis des autres ensembles monétaires mondiaux. Pas plus que les unions monétaires actuelles, la nouvelle association ne pourra se permettre de transgresser durablement les règles traditionnelle de la création monétaire en se livrant à une distribution exagérément généreuse de crédits.

Peut-on admettre avec le professeur Pouémi que l’union monétaire suffise à réaliser l’union économique ? La vieille question de savoir laquelle doit précéder l’autre reste depuis longtemps soulevée sans réponse. Il est toutefois clair qu’une union, qu’elle soit économique ou monétaire, n’est viable que si elle regroupe des peuples qui trouvent des raisons impératives de s’associer, à la fois dans leurs complémentarités et dans une vision communautaire du développement et plus encore de la société humaine. On ne peut que souhaiter que tel devienne le cas des pays du continent africain.

Jehan Duhamel

Critique de la critique

Dans son numéro daté du 09 janvier, *Marchés Tropicaux* a bien voulu publier une critique de mon livre : *Monnaie, servitude et liberté*. J’avoue avoir beaucoup hésité à exercer mon droit de réponse, tant la critique me semble éloignée de mon objet. Je crois néanmoins être en devoir de le faire pour d’une part informer ceux des lecteurs de l’article qui, pour une raison quelconque, ne liraient pas le livre, de la préoccupation de son auteur, et d’autre part épargner à son signataire, Jehan Duhamel, d’inutiles efforts pour m’entraîner sur un terrain qui ne me tente guère.

La critique est organisée en trois sections intitulées respectivement :

I – Les thèses du professeur Pouémi

II – Les commentaires qu’appelle une thèse aussi incisive

III – Les chances d’une zone monétaire africaines

Je suivrai les étapes de la démarche de M. Duhamel afin de faciliter les rapprochements.

I – Les thèses du professeur Pouémi

La critique reprend les titres des deux parties de l’ouvrage en les appelant « Les techniques dites de l’autorépression » et « La répression monétaire internationale ».

Dans les techniques d’autorépression elle croit devoir ramener le livre aux considérations sommaires qu’on entend journellement sur la zone franc et dont certains universitaires français se sont fait une spécialité. Les techniques autorépressives les plus importantes sont pourtant l’objet du chapitre deux et sont au nombre de quatre : la fermeture, à l’Africain, du système bancaire, lui-même clos ; le contrôle des prix, parfaitement inefficace, inutilement coûteux et économiquement dangereux puisqu’il fausse l’information ; le taux d’intérêt négatif qui punit les épargnants, et l’autofinancement sur lequel je reviendrai : aucune n’est abordée à ce niveau. M. Duhamel annonce plutôt que l’auteur analyse principalement l’exemple français et que le sous-titre aurait dû être le vrai titre de l’ouvrage.

Si je comprends que la zone franc soit le champ opératoire des destinataires de l’article, il reste que la zone franc n’est examinée qu’à titre illustratif. L’Afrique même n’est qu’un exemple de la répression. En réalité, l’ouvrage a une prétention analytique plus générale. Non seulement il fonde ses propositions sur une redéfinition, estimée plus fonctionnelle, de la monnaie et s’appuie sur les faits historiques ainsi qu’une analyse de la place de la monnaie dans la vie sociale, mais encore il en examine les articulations avec le pouvoir politique.

Ceci mérite d'être débattu avec sérieux et sérénité car « le destin de l'homme se joue sur la monnaie », c'est Jacques Rueff qui parle. Il est français, praticien de la monnaie, devenu universitaire plus que brillant. La critique préfère me faire dire que « les conseillers techniques français sont remarquablement vigilants », que « les chefs d'États africains ont accepté la situation soit par aveuglement, soit par crainte du changement » et que « l'ordre monétaire profite à une petite élite d'Africains nantis, hommes politiques, fonctionnaires et autres administrateurs de sociétés d'État ». Rien de tout cela n'est dit, ni sous-entendu dans mon livre. Je laisserai donc libre cours à l'imagination de M. Duhamel.

S'agissant de la répression monétaire internationale, la critique rappelle ce qui lui semble avoir été les mécanismes principaux à l'origine de l'ordre monétaire mondial. Sans les contester je crois que le livre va un peu plus au fond des choses. On aurait aimé savoir ce que la critique pense de la distinction que l'ouvrage fait entre monnaie indépendante, monnaie autonome, monnaie satellite et monnaie coloniale, ou des raisons de la persistance de l'inflation *généralisée* en dépit des changes flottants, ou de la définition donnée à la zone monétaire viable, ou de la différence, essentielle à mes yeux, entre la zone franc et la zone sterling, et de bien d'autres sujets dignes d'intérêt abordés dans la seconde partie de l'ouvrage.

Là aussi la critique passe à côté de l'essentiel et me fait dire que « Le Fonds Monétaire International dispense des crédits fort utiles aux pays membres ». C'est inexact. Je ne pouvais pas le dire et adhérer au point de vue que Lord Keynes avait sur ce Fonds, à savoir qu'il n'était « qu'une consigne à bagages (cloak room) »(p.169).

II – Les commentaires qu'appelle une thèse aussi incisive

M. Duhamel pense qu'on pourrait opposer beaucoup d'arguments à une analyse aussi sévère d'un universitaire africain. En attendant d'autres, reprenons point par point ceux qui sont avancés.

a) À propos de certaines vues particulières.

- Sur la valeur de la monnaie – Le livre ne suggère nulle part qu'on puisse s'accommoder d'une situation de réserves extérieures « par trop négatives ». Il dit plutôt que depuis la fin de la convertibilité externe des monnaies, la création monétaire n'est plus déterminée par la situation des réserves et que la valeur d'une monnaie est indiquée par le produit de sa quantité par son prix (PP. 52 – 54).

Dès lors la situation des réserves est une résultante de la politique économique, donc monétaire, et non plus, comme au siècle dernier, une déterminante de l'émission monétaire. Mais peut-être convient-il de rappeler que la Grande Bretagne vit depuis vingt ans avec des réserves nettes extérieures négatives – c'est un fait et on ne saurait avoir raison contre les faits.

- Sur les changes flottants – Aucune position n'est prise quant au caractère pur ou impur de la flottaison des changes. L'ouvrage soutient que le système monétaire actuel n'est pas assis sur des règles claires, ce qui en rend l'intelligence malaisée. Mais que la flottaison impure est la manifestation de la fragilité des économies occidentales, américaine en tête, à l'heure actuelle.

- Sur la zone franc – Merci de reconnaître que les pays africains ont procuré des réserves à la France pendant quarante ans et ont bénéficié du soutien de la même France pendant douze mois. Mais le mécanisme de la zone franc va bien au-delà des considérations, à vrai dire marginales, sur les réserves. Merci aussi de reconnaître que les pays africains associés à la zone franc ont une monnaie pratiquement assimilable au franc français. Le livre dit que le franc CFA c'est le français à cent pour cent (P.25). Mais alors, s'interroge *Monnaie, servitude et liberté*, qui est responsable de la conduite de l'économie de ces pays, c'est-à-dire en

définitive de la fixation du niveau des activités et des attributaires du revenu de ces pays ? On voit dès lors qu'affirmer (ce n'est véritablement qu'une affirmation) que l'appartenance à la zone franc est un facteur d'attraction des investissements ne semble pas participer d'une réflexion neutre.

Et puis, d'où tire-t-on que l'investissement est une fin économique en soi ? Une lecture attentive de la section consacrée à la Tunisie aurait montré combien il est douteux que l'investissement étranger soit capable de promouvoir le bien-être interne, aussi longtemps qu'il ne s'est pas transformé en investissement local. M. Duhamel ne voit-il pas que les pays africains de la zone franc sont bien loin d'être en tête de liste dans le classement des pays en fonction du bien-être matériel ? Toutefois les publications chiffrées sont pourtant unanimes à cet égard.

b) Sur la conception même de l'ouvrage

Après ces arguments qualifiés de ponctuels, la critique en arrive à ce qu'elle considère comme fondamental.

Elle impute à l'ouvrage la proposition selon laquelle « la monnaie, ou plutôt la création monétaire, serait la clef quasi-unique de l'expansion économique ». C'est injuste, l'ouvrage s'efforce de montrer que la conduite de la politique monétaire détermine le niveau des activités via celui de l'emploi. C'est toute autre chose. Cela veut dire que l'autorité monétaire est en mesure de contrarier toute autre initiative en matière d'économie globale, que la politique monétaire est *permissive* de toute autre politique économique et même sociale. Dans ces cas-là on dit que la bonne conduite de la monnaie est une condition *nécessaire* de l'expansion économique, mais certes non suffisante.

Dans ces conditions, avancer que « ce qui a freiné l'Afrique, c'est un ensemble d'insuffisances dans les multiples domaines des transports et télécommunications, dans l'approvisionnement en énergie » etc., c'est faire litière de la thèse de *Monnaie, servitude et liberté* qui est que la monnaie met en œuvre les ressources naturelles et principalement le travail des hommes ; ceci crée le revenu dont dérive l'épargne, laquelle sert à développer les infrastructures. Autrement dit, et pour emprunter une image d'André Chaigneau « quand le ministre inaugure un pont, c'est d'abord au Gouverneur de la Banque Centrale qu'il devrait adresser ses remerciements ».

Par ailleurs, de la conclusion que la politique monétaire restrictive du F.M.I. ou de la Banque Centrale commune de la zone franc est répressive, inférer que l'auteur préconise le laxisme monétaire est bien trop facile. Le livre prétend que les politiques de stabilisation du F.M.I. sont fondées sur une théorie fautive et que celles de la zone franc ne sont assises sur aucun indicateur fiable, puisqu'il n'y a pas de marché monétaire dégageant des taux d'intérêt reflétant les besoins de l'économie en monnaie. Elles sont donc arbitraires – que la critique veuille bien se référer aux pages 158 et 239 de l'ouvrage. Il y est montré que l'émission monétaire doit être progressive et guidée par les indications du marché monétaire.

Enfin prendre la défense de l'autofinancement en prétendant que l'auteur de l'ouvrage y voit principalement « un facteur de hausse des prix » est également trop facile. L'autofinancement, est-il démontré, fautive les mécanismes de fonctionnement du marché financier en général et, en Afrique, bloque la participation de l'épargne locale au financement de l'économie. Cette épargne locale semble plutôt monétaire à M. Duhamel. Mais qu'est-ce qu'une épargne monétaire ? La monnaie c'est la monnaie, l'épargne c'est l'épargne. La notion d'épargne monétaire est donc un mélange auquel l'ouvrage ne reconnaît pas de signification opérationnelle.

Pour avoir travaillé sous la direction d'hommes comme le Professeur Pierre Massé, ancien commissaire au plan français, qui fait autorité en la matière, l'auteur du livre est beaucoup trop conscient de la complexité du phénomène d'investissement pour en suggérer le financement par la monnaie. C'est pourquoi il prend soin de distinguer la *dépense d'investissement* de l'investissement proprement dit (PP. 16, 114, 179).

La deuxième critique fondamentale de M. Duhamel porte sur l'inflation mondiale qui, loin d'être un ultime moyen de défense du monde occidental serait le résultat de la revendication des classes sociales les plus défavorisées et, récemment, de la hausse des prix des matières premières. Or cette argumentation a été examinée et invalidée dans le livre (PP. 51, 211 à 215). On n'y reviendra donc pas.

III – Les chances d'une zone monétaire africaine

Le critique affirme que l'auteur propose la création d'une zone monétaire africaine, « avec une Banque Centrale commune dont le Gouverneur et les organes de direction seraient largement indépendants des pouvoirs politiques nationaux ». C'est tout le contraire qui est proposé – l'ouvrage montre seulement que l'intégration économique que les dirigeants africains recherchent n'est possible que si elle est accompagnée d'une intégration monétaire. La zone monétaire intégrée est donc une zone monétaire politiquement viable c'est-à-dire, pour l'instant, « un espace composé de pays politiquement libres, chacun avec sa monnaie (donc sa Banque Centrale) mais liés par des taux de change fixés, la liberté de circulation des capitaux et, éventuellement, par la mise en commun des réserves extérieures » (P. 237)

Mais l'obstacle à la constitution des zones monétaires africaines résiderait, selon la critique, dans « l'éloignement des gouvernements africains par des traditions historiques et linguistiques comme par des choix idéologiques rendant tout rapprochement monétaire – et par conséquent économique - impossible ». De plus, « on verrait mal que la nouvelle union puisse se fixer une ligne de conduite purement africaine en toute indépendance vis-à-vis des autres ensembles monétaires mondiaux et se livrer à une distribution exagérément généreuse de crédits ».

J'ai déjà montré que mon livre ne préconise nullement une distribution exagérément généreuse de crédits. Encore que le mot « généreuse » soit particulièrement mal venu : en matière de crédit, la générosité n'a, à mon avis, aucune signification pratique. Dès lors que l'opération à financer est susceptible de sécréter les revenus qui en permettent le remboursement, l'accès au crédit devient un droit, dans les limites du cadre juridique en vigueur bien entendu.

Mais comment M. Duhamel articule-t-il ses réserves avec la reconnaissance signalée plus haut que le franc CFA est pratiquement assimilable au franc français ? Serait-il possible d'aliéner une chose qu'on n'a pas ?

Au total, *Monnaie, servitude et liberté* n'est pas un livre « passionné », « excessif », « virulent », etc., c'est, pour employer le mot du ministre Diawara dans sa préface, un « cri », un cri du cœur mais non partisan. Est-ce le mot « répression » qui a heurté M. Duhamel ? Il n'y a pas de quoi, il s'agit de la répression au sens de Freud.

J'ai pour ma part prévenu les praticiens que l'ouvrage pourrait, par certains côtés, paraître troublant et je les ai priés de le lire avec calme et réflexion.

J'en souhaite une bonne relecture à la critique, tout en la remerciant des compliments qu'elle a bien voulu adresser à mon endroit.

Joseph Tchundjang Pouémi

Annexe : Notices biographiques

Jehan Duhamel. Décédé le 05/08/2007.

Né le 24 septembre 1921 à Paris.

Études : Faculté de droit d'Aix-Marseille.

Diplômes : Licencié en droit

Carrière : Inspecteur de la Banque de France (1952), Détaché à New York, auprès de la banque de Réserve Fédérale et du conseiller financier de l'Ambassade de France (1955-56), Chef de cabinet du secrétariat général de la Banque de France (1957-60), Directeur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (1961-65), Directeur des études de la Banque de France (1967-70), Professeur au Centre d'études supérieures de banque (1966-72), Directeur général de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (1971-75), Conseiller du Président de la Compagnie Optorg (1975-81), Administrateur-conseiller (1978), Administrateur-directeur général (1985), Président-directeur général (1986-87) de la Société commerciale de transports transatlantiques (SCTT), Président-directeur général de la SCTT Afrique occidentale (1985-96), Président-directeur général de la SA Backing Conseil (1989-96), Gérant de la SARL Afrique-Union (1989-96), Directeur honoraire de la Banque de France, Administrateur de l'Union franco-africaine de transports, de la Compagnie africaine de transports, Président de l'Institut supérieur d'interprétariat et de traduction (Isit) (1980-96). Œuvres : *Monnaie et marchés monétaires* (cours professé au centre d'études supérieures de banque) (1972); articles dans la revue *Banque* et dans la *Revue politique et parlementaire*.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Lion du Sénégal et de l'ordre national de la Côte-d'Ivoire, Officier du Mérite de la Mauritanie.

Membre de la Société d'économie politique, du Nouveau cercle de l'Union, du Cercle interallié.

Joseph Tchundjang Pouémi, décédé à Douala le 27 décembre 1984.

Né le 13 novembre 1937 à Bangoua près de Bangangté.

Il a enseigné comme instituteur de 1955 à 1958 au Collège de Nkongssamba, avant de préparer le baccalauréat par correspondance.

Après des études de droit et de sciences économiques à l'Université de Clermont-Ferrand (1960-1964), Joseph Tchundjang est admis à l'École d'Application de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) à Paris. Il en sort diplômé du cycle des administrateur en 1967. Ingénieur statisticien, il a obtenu en 1966 un D.E.S. de sciences économiques et, en 1968, un D.E.S. de sciences politiques.

En 1968 il soutient sa thèse de doctorat en sciences économiques sous le titre : *Les critères de choix par les organismes internationaux des projets d'investissement en pays sous-développés : fondements théoriques et problèmes d'application*.

Il est admis à l'agrégation de droit et sciences économiques en janvier 1972.

Il est successivement Maître-assistant, Maître de conférences agrégé, Professeur à l'université de Yaoundé, chef du département de Sciences économiques, directeur du stage Carnegie pour la formation des diplomates (1968-1969), directeur de l'Institut d'administration des entreprises. Il va diriger, en Côte d'Ivoire, le Département d'économie publique de l'Université d'Abidjan tout en collaborant, en qualité d'économiste en chef, au Bureau National ivoirien d'études techniques du développement (BNETD). Membre titulaire de l'Institut International de Statistiques, le Pr Tchundjang Pouémi revient au Cameroun comme professeur puis Directeur du Centre Universitaire de Douala, après un bref séjour à Washington où il est fonctionnaire au Fonds Monétaire International.

En juin 1980 il publie, à compte d'auteur, aux Éditions Jeune Afrique, *Monnaie, servitude et liberté, la répression monétaire de l'Afrique*, dédié « À tous les enfants d'Afrique que l'intolérance a privés de la joie de servir la terre nourricière ».

J'ai pensé que la publication de cet échange polémique entre un médiocre tenant de l'impérialisme anthropophage et un grand intellectuel africain prophétique était très instructive pour les nouvelles générations.

On jugera du paternalisme arrogant de l'un, derrière sa fausse politesse et de la maîtrise ironique de l'autre, dans sa parfaite lucidité. Le match était inégal. L'écrasante supériorité intellectuelle d'un Tchundjang Pouémi, inconnu et isolé parmi les siens, ne pouvait apparemment rien contre la force matérielle d'une puissance coloniale soutenant un imbécile. Mais cette voix inquiétait assez pour qu'on pense pouvoir la faire taire promptement. Or elle est toujours là.

O. T.

Société des amis de Mongo Beti
SAMBE

Association sans but lucratif
% Librairie des Peuples Noirs B.P. 12405 Yaoundé Cameroun
Tél. (+237) 222 21 44 04 / 670 71 25 63 / 693 88 23 83 /
E-mail :sambe2003@gmail.com ; librairiepeuplesnoirs@gmail.com
site internet : sambe-asso.org

Bulletin d'adhésion et de cotisation 2016

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____

Tél. : _____

Adresse: _____

Montant de l'adhésion : membre actif 10.000 FCFA, 15 Euros, 20\$ étudiant 2.000 FCFA, 8Euros, 10\$

Membre bienfaiteur :

Mode de règlement : espèces transfert express virement bancaire

Date :

Nom et signature de l'adhérent

Livres disponibles aux Editions des Peuples Noirs

82 avenue de la porte des champs ; 76000 Rouen ; France ; e-mail contact@pn-editions.org ; tél. + 33 (0)235984735

- Louis Sala-Molins : Les misères des lumières, Homnisphères 18,00 €
- Christiane Taubira, Henri Bangou, Auguste Armet et Aggée C. Lomo Myazhiom : Esclaves noirs, maîtres blancs, Homnisphères 20,00 €
- Ambroise Kom : Mongo Beti parle, entretien. Homnisphères 18 €
- Patrice Nganang : Manifeste d'une nouvelle littérature africaine, Homnisphères 18 €
- Ambroise Kom : Remember Mongo Beti, Bayreuth African Studies 22€
- René Philombe : Bedi Ngula, l'ancien maquisard, Bayreuth African Studies 22 €
- Mongo Beti : Remember Ruben, Serpent à plumes 9 €
- Mongo Beti : La Ruine presque cocasse d'un polichinelle, Serpent à plumes 10 €
- Max Liniger-Goumaz : Connaître la Guinée équatoriale, éd des Peuples Noirs 20 €
- Mongo Beti à Yaoundé, 1991-2001, textes réunis et présenté par Philippe Bissek, éd. des Peuples Noirs, 25 €
- Mongo Beti : Mission terminée, éd des Peuples Noirs, 16 €
- Mongo Beti : Le roi miraculé, éd des Peuples Noirs, 16 €

Le roman de Mongo Beti *Perpétue* est à nouveau disponible depuis début 2017 aux EPN